

que celles que la loi lui accorde, l'espoir du pardon et de la liberté après la conviction des coupables. Son offre est acceptée, et les accusés demeurent en prison jusqu'au mois de Mars 1837, quand des accusations capitales, (un vol avec effraction chez Madame Montgomery et le vol sacrilège de la Congrégation,) amènent des révélations affreuses données par Waterworth, et finalement la conviction de Cambray, de Matthieu, et de Gagnon.

JAMAIS procès n'avait produit dans le public autant de sensation que le leur, tant à cause de la triste célébrité des prévenus, qu'à cause de la grandeur des offenses. La Cour a été constamment remplie de monde durant tout le *Term* de Mars, (1837), et les détails des procès ont rempli les Colonnes de tous les Journaux. Aux faits nombreux et intéressants éclaircis dans le cours de ces procédures viennent se joindre à présent les révélations plus extraordinaires encore du témoin-complice, et des condamnés, lesquelles ont servi de matériaux à ces mémoires.

CHAPITRE II.

Vice du Code pénal. — Révélations de Waterworth. — Portrait et Caractère de W. — Première entrevue de W. et de Cambray. — Une expédition. — Une espionnerie. —

L'HISTOIRE des crimes ne pourrait être qu'une lecture propre à flétrir l'imagination et à inspirer inutilement du dégoût et de l'horreur, si elle n'était écrite dans un but philanthropique, celui d'exciter la sympathie du Législateur en faveur de la misérable condition de l'homme, que des passions violentes et le vice des lois ont conduit par degrés dans l'abîme du vice. Notre objet n'est pas simplement de satisfaire la curiosité par le récit d'aventures extraordinaires, mais bien d'appeler l'attention du Législateur aux misères et aux souffrances de l'humanité, comme de soulever des questions de morale publique.

On peut se livrer à toute son indignation à la première nouvelle d'un attentat, commis avec audace, sur les droits de la société, et loin de nous l'idée de nous faire l'apologiste des scélérats. Qu'ils soient punis, quand ils sont coupables ; mais que du moins l'effet des lois ne soit pas d'augmenter leur nombre et de leur rendre le vice nécessaire. Quand vous demandez à ce criminel, dont on ne parle qu'avec horreur, l'histoire de sa vie, il vous répond : « La misère, une faiblesse, un écart d'un moment me porta à dérober un pain, un méchant habit ; la justice s'empara de moi,